

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Agence GUY HOQUET CANET
14 Promenade de la côte Vermeille
66140 CANET EN ROUSSILLON
contact@guyhoquet-canet.com

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Prix du bien	Honoraires (TTC)
Inférieur à 30 000 €	3 000 €
De 30 001 € à 73 000 €	7 650 €
De 73 001 € à 100 000 €	5 % + 4 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	5 % + 4 500 €
De 150 001 à 190 000 €	5 % + 5 500 €
Au-delà de 190 000 €	5 % + 6 000 €

Les prix de vente sont calculés et affichés par tranches de 1 000€. Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur et s'appliquent sur la valeur vénale du bien.

TRANSACTIONS COMMERCIALES / PROFESSIONNELLES

Prix du bien	Honoraires (HT)
De 20 000 € à 50 000 €	7 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	10 000 €
De 100 001 € à 250 000 €	9 % (minimum 10 000€)
De 250 001 € à 500 000 €	8 % (minimum 22 500€)
De 500 001 € à 1 000 000 €	7 % (minimum 40 000€)
Au-delà de 1 000 000 €	6 % (minimum 70 000€)

Le barème est soumis à une TVA de 20 % en sus

AVIS DE VALEUR

240 € TTC Nos avis de valeur sont offerts s'ils donnent lieu à une prise de mandat

Mise à jour du barème 01/02/2026

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Agence GUY HOQUET CANET
14 Promenade de la côte Vermeille
66140 CANET EN ROUSSILLON
contact@guyhoquet-canet.com

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé aupreneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€ / m ²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ²
Honoraires d'entremise et de négociation (publicité, recherche de locataires solvables, analyse des dossiers)	200 €

HONORAIRES (TTC) DE GESTION LOCATIVE	
Loyers supérieurs à 800 €	7.80 %
Loyers de 601 € à 800 €	7.80 %
Loyers de 351 € à 600 €	7.80 %
Loyers inférieurs à 350 €	Forfait 35 € / mois

Titulaire de la Carte Professionnelle n° cpi 6601 2015 000 001 277

Délivrée le 09/12/2025 par la CCI des Pyrénées Orientales

Garantie Financière Galian au titre de Gestion Immobilière 180 000€

Garantie Financière Galian au titre de Transaction 140 000€

